

# LE PÊCH' LUNE DE BOREX

N°004  
MARS 2022

Habitants: 1157  
Superficie: 201 ha  
Habitants: Borésiens

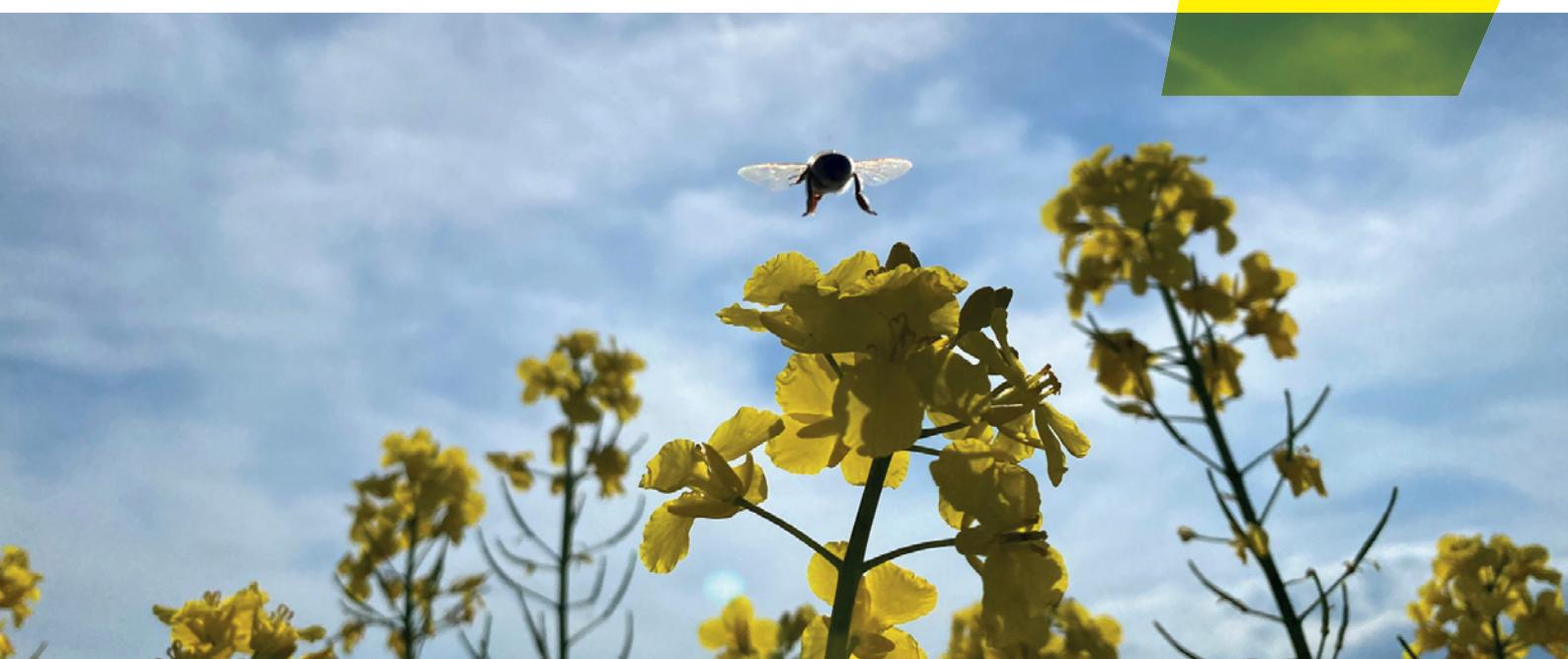


Photo: Stéphanie Hussey

## Édito

Le printemps commence avec le relâchement des mesures sanitaires. Qu'il est agréable de goûter à nouveau au plaisir de fêter et de partager tous ensemble! Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous retrouver à l'occasion des manifestations à venir, notamment le 1<sup>er</sup> août, célébré cette année sur notre commune.

Avec les beaux jours, nous retrouvons le chemin des jardins et sommes parfois confrontés au sujet des espèces exotiques envahissantes. La municipalité a fait le choix de lutter contre ces plantes. Ainsi, les lauriers-cerises du parking Pétaney ont laissé place à des arbustes indigènes. Cette action est le résultat de notre participation au projet lancé par l'Alliance Vaudoise pour la Nature et la Division Biodiversité et paysage du canton.

En cette période de renouvellement des autorités cantonales, les abords de nos routes ont vu également "fleurir" les nombreuses affiches

arborant le portrait des candidats à ces élections. Au soir du dimanche 20 mars, 19 députés au Grand Conseil - membres sortants ou nouveaux élus représenteront le district de Nyon pour les cinq années à venir. Quant à l'élection du Conseil d'Etat, un second tour sera nécessaire pour attribuer les 6 sièges restant. A vos bulletins de vote!

Du côté des constructions communales, le projet de bâtiment destiné à accueillir le service de voirie entre désormais dans sa phase de réalisation. En effet, le Conseil Communal, dans sa séance du 14 mars dernier, a accepté le préavis municipal portant sur la demande de crédit nécessaire à la construction de ce bâtiment.

Dans l'intervalle, la Municipalité vous souhaite à toutes et à tous, un magnifique printemps. ▲

Sabrina Perraudin, Municipale

# Taille des haies

Selon le Règlement communal sur la protection, la plantation et l'émondage des arbres et buissons, La Municipalité de Borex rappelle à tous les propriétaires fonciers que les haies, buissons, arbres et autres plantations en bordure de route et chemins publics, dans les courbes, intersections et aux sorties privées, doivent être émondés à:

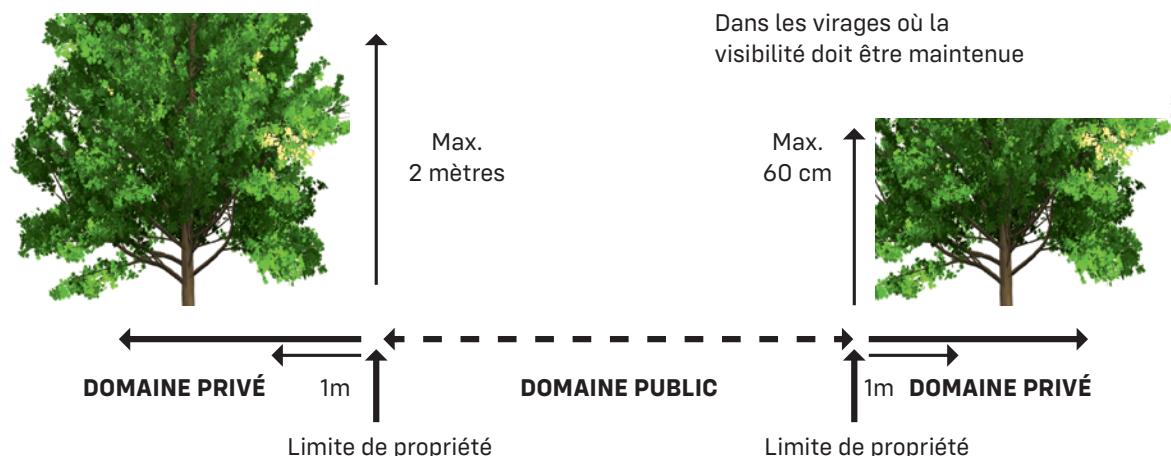
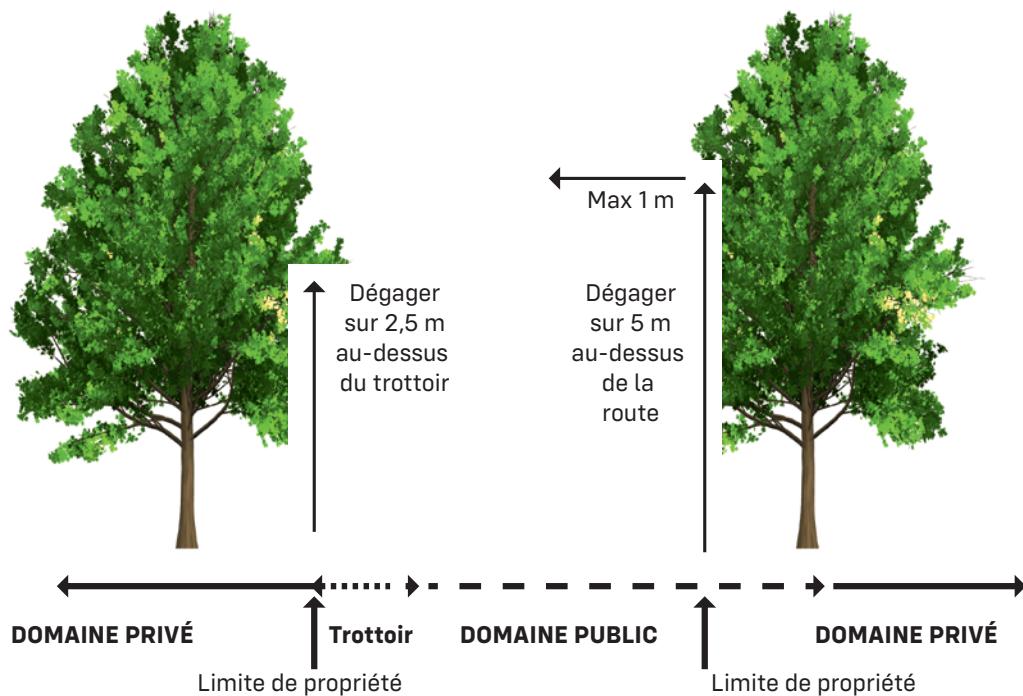
- › 60 cm lorsque la visibilité doit être maintenue
- › 2 mètres dans les autres cas, à l'exception des murs de soutènement. Les hauteurs sont calculées par rapport à l'axe de la chaussée
- › 50 cm au-dessus du niveau normal des terrains retenus par des murs de soutènement dès que la dénivellation entre ces terrains et la chaussée dépasse 1m50 (règlement d'application de la loi cantonale du 24.12.1965 sur les routes, chap.III art.9)

Les branches des arbres s'étendant au-dessus des routes cantonales et communales doivent être élaguées de la façon suivante:

- › Au bord des chaussées: à 5 mètres de hauteur et à 1 mètre à l'extérieur au bord des chaussées
- › Au bord des trottoirs: à 2m50 de hauteur et à la limite de propriété au bord des chaussées

Il faut que chacun.e soit conscient.e qu'une végétation trop luxuriante crée un danger pour la circulation et peut-être source d'accidents graves.

Plus d'informations sur [www.borex.ch](http://www.borex.ch) ↗

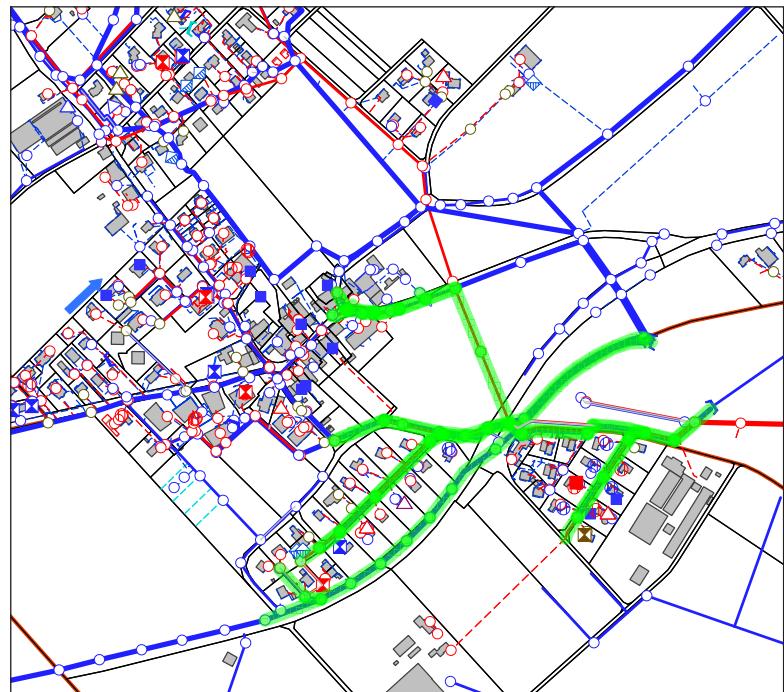


# Curage 2022

La commune prend soin du réseau d'évacuation des eaux. Nos quelques 26 kilomètres de canalisations sont inspectées, nettoyées puis curées, voire réparées, cas échéant. Ces travaux de maintenance sont fractionnés en 6 secteurs, soit un secteur par année civile. Ainsi, tous les 5 ans, il vous est demandé de réserver le meilleur accueil aux entreprises chargées par la municipalité de procéder au "lifting".

En 2021, le secteur des "Tourniaux" était concerné; en 2022, c'est au tour du secteur "Sur la Gare - Bursinel - Chanellet - La Massonne" (cf plan).

Les dates de passage ainsi que le nom de l'intervenant seront communiquées en temps utile.



## En vente à l'administration

- › Carte de stationnement sur le territoire communal – valable uniquement sur les places à temps limité – au tarif de CHF 8.00 la journée
- › Sacs à ordures ménagères taxés de 17L, 35L, 60L et 110L
- › Cartes de 10 entrées pour la piscine inter-communale, au prix de CHF 63.-/adulte et CHF 45.-/enfant
- › Cartes CFF, disponibles à la Commune de Chéserex uniquement. 6 cartes journalières par jour, CHF 47.-/carte.

## Contribue.ch: Vos petits gestes qui changent tout

COSEDEC, la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets, a lancé une nouvelle plateforme digitale destinée à encourager le tri et la réduction des déchets en Suisse romande. Le nom de cette dernière incite à l'engagement personnel : contribue.ch.

La plateforme informe sur le tri et le recyclage des déchets en Suisse, aidant à chacune et chacun à s'y retrouver avec les containers de tri, tout comme dans le processus de recyclage. De plus, puisqu'il est des plus urgent de réduire les déchets de toutes et tous, Contribue.ch en-

courage les personnes à prendre de nouvelles habitudes, pas à pas, que ce soit pour faire du bien au porte-monnaie, à la planète, ou les deux.



# Société de développement de Borex

La Société de Développement de Borex fêtera ses 50 ans d'existence en 2023, de quoi d'ores et déjà se préparer aux festivités. Son but depuis toutes ses années est d'organiser des manifestations, permettant aux villageoises et villageois de se retrouver, en créant un esprit fédérateur entre les Pêche-Lune. Convivialité, amitié et traditions, une trinité de valeur que la SDB a à cœur. Vous désirez découvrir l'organisme de la Société de développement de Borex ? Rendez-vous à l'Assemblée générale

12.04.2022. La SDB accueille au sein de son comité de nouveaux membres, ainsi que de l'appui pour ses diverses manifestations. Notez que la SDB recherche d'ores et déjà des bénévoles pour l'organisation du 1er août qui se fera à Borex cette année. Merci de nous contacter par mail: [sdb@borex.ch](mailto:sdb@borex.ch)

Plus d'informations et contact ici: [www.developpement-borex.ch/nous-contacter/](http://www.developpement-borex.ch/nous-contacter/)

## Le OFF des Assises européennes : une palette d'événements pour booster la transition écologique

Le OFF des Assises européennes aura lieu du 10 mai au 5 juin 2022. Visites, spectacles, expositions, ciné-débats, ateliers, concerts et conférences, il y aura de quoi s'enrichir sur le grand sujet de la transition écologique. Et cette année, l'organisme propose à la population de participer à la construction du programme, en proposant sa propre animation. L'objectif est clair: impliquer et sensibiliser les habitants du Grand Genève aux enjeux de la transition écologique. Date butoir pour inscrire son animation: 25 avril 2022. A vous de jouer!



## Le moustique tigre débarque, signalez-le !

Le moustique tigre est arrivé au Tessin en 2003, puis a été découvert en 2019 en Suisse romande, entre Monthey et Genève. Cependant, il reste invasif et transmet des maladies exotiques. Il est dès lors important de le signaler auprès de l'autorité compétente, et si possible de garder le spécimen pour l'examiner.



# La Fête de la Nature célèbre ses 10 ans

Du 18 au 22 mai 2022, la Suisse romande fêtera la Fête de la Nature, incontournable manifestation printanière qui fait honneur à la journée mondiale de la biodiversité, le 22 mai. Une centaine d'événements et activités gratuits seront mis sur pied, avec l'objectif de transmettre à la population la passion de la nature, la sensibilisation à la biodiversité et à sa protection, en proposant de découvrir la nature sauvage de proximité encadré par des passionnés.



## Que faire en cas d'incendie ?

Suite à l'incendie d'un appartement s'étant produit sur le territoire communal dans la nuit du 6 au 7 janvier dernier, nous vous rappelons les consignes générales en cas d'incendie éditées par l'ECA.

Pour tout complément d'information, nous vous invitons à vous rendre sur le site Internet de l'ECA:

[www.eca-vaud.ch](http://www.eca-vaud.ch)

**CONSIGNES GÉNÉRALES**

**En cas d'incendie**

	Téléphonez immédiatement au 118.
	Sortez du bâtiment en prévenant les personnes se trouvant sur votre chemin.
	Rassemblez-vous à l'extérieur.
	Combattez le feu avec un moyen d'extinction approprié.
	Fermez les fenêtres et les portes.
	Attendez, renseignez et guidez les secours.

**Si vous ne pouvez pas sortir**

	N'allez jamais dans la fumée.
	Protégez votre porte avec de l'eau et un linge humide.
	Indiquez votre position au 118.
	Manifestez-vous à la fenêtre.

**Dans tous les cas**

	N'encombrez pas les voies d'évacuation (portes, couloirs, escaliers, ...).
	Ne prenez jamais l'ascenseur en cas d'incendie.
	Dans un local enfumé, placez-vous au plus près du sol.

N° URGENCES: 118 FEU | 144 SANTÉ | 117 POLICE

[www.eca-vaud.ch](http://www.eca-vaud.ch)

# Agenda des manifestations

## Séances du Conseil Communal 2022 – 20h

20 juin 2022 / 3 octobre 2022 /  
5 décembre 2022

### Manifestations

**12 avril 2022** – Assemblée générale de la Société de développement de Borex

**1<sup>er</sup> mai 2022** – «1<sup>er</sup> mai en Fleurs» par la Société de développement de Borex

**7 juin 2022** – Sortie des Ainé.e.s par la Société de développement de Borex

Festivités du **1<sup>er</sup> août 2022** ◀

## La parole est à vous

Pour nous faire parvenir vos annonces, idées, etc:  
[admin@borex.ch](mailto:admin@borex.ch)

## Horaires de l'administration communale

### Greffé Municipal et Police des Constructions

Lundi 08h30 – 11h30  
Mardi 08h30 – 11h30 et 15h00 – 18h00  
Vendredi 08h30 – 11h30

Tél greffe: 022 367 13 33  
Email: [admin@borex.ch](mailto:admin@borex.ch)  
Tél police des constructions: 022 367 20 07  
Email: [permis@borex.ch](mailto:permis@borex.ch)

### Assistants de Sécurité Publique (ASP)

Mme Gremaud: 079.502.32.70 / [asp2@borex.ch](mailto:asp2@borex.ch)  
M. Gafner: 079.155.27.56 / [asp@borex.ch](mailto:asp@borex.ch)

### Contrôle de l'Habitant\*

Lundi 09h00 – 11h00 à Borex  
Mercredi 07h00 – 10h00 à Crassier  
et 15h00 – 18h00 à Borex  
Jeudi 09h30 – 11h30 à Crassier  
Vendredi 09h30 – 11h30 à Borex  
Tél: 022 367 20 12 - Email: [cdh@borex.ch](mailto:cdh@borex.ch)

### Horaires de la déchetterie

Chemin du Glassey à Signy  
Lundi 16h00 – 19h00  
Mercredi 16h00 – 19h00  
Vendredi 16h00 – 19h00  
Samedi 08h00 – 12h00

\* Les habitants de Borex et Crassier peuvent se rendre aux deux administrations.

## Impressum

### Editeur:

Administration communale  
Au Village 13 – 1277 Borex  
Tél: 022 367 13 33  
Email: [admin@borex.ch](mailto:admin@borex.ch)

### Plus d'information sur notre site:

[www.borex.ch](http://www.borex.ch)

